

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

ANNEXE 1 – OFFRE TARIFAIRE

Sommaire

DEFINITIONS	2
CONDITIONS TARIFAIRES	4
 <u>OFFRES MOBILES RRF</u>	
OFFRE UTILISATEURS OPERATIONNELS	6
OFFRES STOCK TAMPON.....	9
OFFRE UTILISATEURS OPERATIONNELS PN-GN	10
OFFRE DISPATCHER MOBILE.....	13
 <u>OFFRES PASSERELLES RRF</u>	
OFFRES PASSERELLES	16
 <u>SERVICES RRF</u>	
SERVICES MCX	18
SERVICES DE COMMUNICATION MULTIMEDIA	19
SERVICES IP SECURISES	23
DECOMPTE DE LA DONNEE MOBILE DU FORFAIT – MECANISME DE FLOTTE.....	24
HORS FORFAIT SUR L’ITINERANCE	25
HORS FORFAIT SUR L’INTERCONNEXION (VOIX, SMS, MMS).....	26
ITINERANCE SUR UN OPERATEUR PARTENAIRE (OIV)	27
 <u>OFFRES FIXES RRF</u>	
OFFRE DISPATCHER FIXE.....	28
 <u>AUTRES</u>	
GARANTIE	30
ACCESSOIRES (OPTION)	31

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Définitions

- **Abonné mobile (au RRF)** : un abonné mobile est une personne physique ou un ensemble de personnes physiques dotée(s) d'un abonnement RRF avec une carte SIM du RRF (UICC ou eUICC) activée.
- **ACMOSS (Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours)** : Etablissement Public Administratif en charge de mettre en œuvre et opérer le RRF.
- **Application MCX** : logiciel installé sur un équipement utilisateur bénéficiant de services MCX. Elle offre à l'utilisateur une interface lui permettant d'accéder à ces services mis à disposition par un serveur MCX. Il peut s'agir d'une application Android utilisée depuis un mobile ou d'une application utilisée depuis un poste de travail bénéficiant d'un certificat RRF. Elle assure des fonctions d'administration, de dispatch ou de communication.
- **Bénéficiaire (du RRF)** : un bénéficiaire du RRF est une personne physique ou morale qui contractualise avec l'ACMOSS en signant une convention d'adhésion au service RRF.
- **Carte SIM (du RRF)** : la carte SIM du RRF est la carte à puce insérée dans les terminaux, tablettes, clés 4G du RRF ainsi que dans les terminaux NEO, sur laquelle sont stockées les informations concernant la connexion aux réseaux mobiles de l'abonné mobile au RRF.
- **Clé 4G (du RRF)** : clé 4G équipée d'une carte SIM du RRF.
- **Communauté utilisatrice** : une communauté utilisatrice désigne une communauté cliente du RRF. Elle est composée d'utilisateurs équipés de terminaux mobiles et de postes fixes, et peut avoir un réseau métier, un Intranet métier et des salles de commandement.
- **Convention d'adhésion** : contrat qui lie l'ACMOSS à la communauté utilisatrice pour la fourniture des services de RRF.
- **Dispatcher** : désigné par le directeur de l'entité, le "Dispatcher" (répartiteur en français) est un travailleur des communications qui reçoit et transmet des informations pour coordonner les opérations d'autres personnels et véhicules effectuant un service. Ce personnel peut se trouver dans une salle de commandement fixe ou sur le théâtre des opérations. Un dispatcher est un membre d'un groupe disposant de droits étendus : Il a la possibilité d'ajouter des utilisateurs à un groupe et de créer et modifier des groupes. En cas de besoin, il peut également déléguer le profil de dispatcher à d'autres membres du groupe. Un groupe peut avoir plusieurs dispatchers.
- **Entité organisationnelle** : une entité organisationnelle est le plus petit élément pourvu d'une autonomie décisionnaire et opérationnelle dans la gestion de ses moyens de communications. Elle correspond à un écosystème logique et étanche capable de définir des volumes de commande, de gérer ces commandes auprès du RRF et de les administrer.
- **Espace Economique Européen (EEE)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Liechtenstein, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège, Islande
- **Forfait** : combinaison de services de RRF (accès au réseau RRF, services MCX, services de communication multimédia, services IP sécurisés, système de gestion RRF etc...) et d'éléments matériels proposés par l'ACMOSS aux communautés utilisatrices en échange.
- **Itinérance internationale** : service permettant à un abonné mobile au RRF d'accéder en itinérance à un réseau mobile d'Outre-mer ou à un réseau mobile en dehors de la France Métropolitaine.
- **Itinérance nationale** : service permettant à un abonné mobile au RRF d'accéder en itinérance à un réseau mobile national, autre que celui d'un opérateur de référence.
- **Mécanismes de priorité et de préemption** : mécanismes d'ACB, ARP et QCI tels que définis par le 3GPP.
 - o **ACB (Access Class Barring)** : l'ACB est le premier mécanisme de contrôle d'admission qui intervient dans le réseau du RRF. L'ACB permet de décider si un mobile a l'autorisation ou non d'établir une requête d'accès aux ressources radioélectriques et ainsi potentiellement d'éviter une congestion.
 - o **ARP (Allocation Retention Priority)** : mécanisme de contrôle et de priorisation d'admission défini par le 3GPP qui permet, en cas d'indisponibilité de ressources sur le réseau pour transporter de nouveaux paquets de données, de préempter la session de l'utilisateur avec l'ARP de priorité la plus faible, par un utilisateur avec un ARP de priorité supérieure ; de la sorte, la session de l'utilisateur avec l'ARP le moins prioritaire se retrouve coupée.
 - o **QCI (Quality of Service Class Identifier)** : Ce sont des scalaires indiquant le niveau de qualité de service associé à certains types de trafic LTE (ex : QCI 3 pour les jeux vidéo, QCI 70 pour le MCDATA, etc.). A chaque QCI est associée un débit garanti ou non, une priorité de traitement, un temps de latence et un taux d'erreurs du paquet de données transmis. Cf. 3GPP 23.203.
- **MMS** : messages jusqu'à 600 Ko et 40 destinataires par envoi vers les mobiles. Service dépendant du réseau, des caractéristiques des mobiles utilisés et des formats de contenu supportés.
- **Opérateur de référence** : opérateur télécom assurant la couverture réseau mobile 4G. Son cœur de réseau présente une interconnexion directe avec le cœur de réseau du RRF. Il met en œuvre les mécanismes de priorité et de préemption prévus par les standards définis par le 3GPP (ACB, ARP, QCI) assurant aux abonnés mobiles au RRF une priorité d'accès au réseau, une priorité d'allocation des ressources réseau portant les flux des services MCX, ainsi qu'un acheminement (scheduling) prioritaire des paquets des flux MCX, adapté aux exigences (débit, délai) des services correspondants. Le cœur de réseau du RRF est interconnecté avec le cœur de réseau de 2 opérateurs :

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

- Orange à partir de 2024
- Bouygues Telecom à partir de 2025
- **Opérateur mobile d'Outre-mer** : opérateur d'un réseau mobile ouvert au public déployé dans un des douze territoires d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres Australes et Antarctiques Françaises, Wallis-et-Futuna).
- **Opérateur mobile étranger** : opérateur d'un réseau mobile ouvert au public déployé dans un des pays représentés à l'ITU-T, sauf France (métropole et Outre-mer).
- **Opérateur mobile national** : désigne l'un des quatre opérateurs suivants : Orange, SFR, Free Mobile, Bouygues Telecom.
- **Opérateur mobile partenaire (exemple : OIV)** : opérateur mobile titulaire d'une licence d'émission dans le spectre radioélectrique, qui exploite à ce titre son propre réseau d'accès radio, non ouvert au public.
- **Partenaire OIV** : organisme d'Importance Vitale, qui est également opérateur mobile titulaire d'une licence d'émission dans le spectre radioélectrique, qui exploite à ce titre un réseau radio détenu par lui-même, et qui a conclu un partenariat avec le RRF permettant au RRF de faire bénéficier aux abonnés mobiles au RRF de la couverture radioélectrique de cet OIV.
- **Poste de travail du RRF** : ordinateur de bureau ou ordinateur portable utilisé pour accéder à des services du RRF. Il peut utiliser un réseau métier (Ethernet filaire ou Wifi) grâce à l'installation par la communauté utilisatrice d'un certificat délivré par RRF ou une clé 4G du RRF pour se raccorder aux services fournis par le RRF.
- **RRF** : Réseau Radio du Futur, système de communication mobile, haut débit et mission critique à destination des services de sécurité et de secours.
- **Utilisateur RRF** : ensemble des utilisateurs MCX RRF et des personnes utilisant un abonnement mobile RRF mais qui ne sont pas utilisatrices du MCX RRF. Ces dernières sont notamment les utilisateurs de la plateforme PCSTORM.
- **Services IP sécurisés** : ils permettent d'accéder aux Intranets métiers et à Internet. Les services IP sécurisés sont proposés sur toutes les offres RRF.
- **Services MCX** : les services MCX comprennent le MCPTT (Mission Critical Push To Talk) - Service de conférence vocale ; Le MCVideo - Service de conférence vidéo ; Le MCData - Service de connectivité de données. Tous ces services sont passés au travers de l'application de communication MCX Sirius. L'application MCX Sirius est disponible à la fois sur les terminaux et tablettes RRF, mais également dans les salles de commandement des différentes communautés utilisatrices du RRF. Les terminaux/tablettes RRF présents dans les offres éligibles sont compatibles avec l'utilisation de l'Application MCX Sirius.
- **Services de communication multimédia** : ce sont les services suivants, offerts par le RRF à savoir la voix (dont VoLTE), l'envoi de SMS et l'envoi de MMS.
- **VoLTE** : la VoLTE est l'acronyme de Voice over LTE (voix sur LTE), service se basant sur une plateforme IMS et permettant d'émettre et de recevoir des appels vocaux en passant par le réseau 4G.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Conditions tarifaires

Les prix des Services ACMOSS sont soumis à une évolution annuelle tenant compte de modalités de révision de prix votées en conseil d'administration de l'ACMOSS. L'entrée en vigueur des nouveaux tarifs est effective au 1er jour du mois suivant le vote.

Le coût associé à chacune des prestations du marché RRF évolue selon une clause de révision annuelle des prix incluse au marché, entrant en vigueur à la date d'anniversaire de la signature du marché, en septembre. Cette clause est basée sur trois indices selon le type de prestation fournie : l'indice des prix de production des services français aux entreprises françaises (BtoB) CPF 62.01 pour les services de programmation informatique, l'indice équivalent CPF 62.02 pour les services de conseil en informatique et l'indice Syntec qui mesure l'évolution du coût de la main d'œuvre, essentiellement intellectuelle. L'application de l'évolution de ces indices sur chacune des prestations associées du marché RRF aboutit à une revalorisation annuelle des prix des abonnements.

Les équipements – dont les accessoires – font également l'objet d'une révision annuelle des prix entrant en vigueur à la date d'anniversaire de la signature du marché. La révision de leur prix est calculée sur la base de l'indice Syntec.

Le prix unitaire mensuel révisé des équipements (terminaux, tablettes et accessoires), recalculé tous les ans, ne s'applique qu'aux équipements souscrits après la date de révision de leurs prix. Pour les équipements ayant été souscrits antérieurement – les accessoires comme les terminaux / tablettes inclus dans l'offre utilisateurs opérationnels – le prix unitaire mensuel initial s'applique sur toute la durée d'engagement, jusqu'au 36ème mois d'abonnement.

L'ACMOSS s'engage à communiquer au Bénéficiaire les informations concernant toute évolution de l'offre (service, tarifs) qui serait décidée par son conseil d'administration.

Exemple (non contractuel) :

CAS 1 : [exemple d'augmentation annuelle du prix de l'abonnement utilisateurs opérationnels de + 1,00 € hors prix du terminal ; et de +1,50 € en considérant le prix du terminal (+0,50 € de hausse au titre du terminal)]

Une communauté utilisatrice a souscrit à l'offre utilisateurs opérationnels – forfait 1 GO le 04/10/2024 pour un abonné A, dont le tarif mensuel est alors de 39,00 € ; Le 01/10/2025, le tarif mensuel de l'offre de l'abonné A augmente de +1,00 € au titre de la révision des prix, et passe à 40,00 €.

Le 01/10/2025, un abonné B souscrit à la même offre utilisateurs opérationnels – forfait 1 GO, au tarif mensuel de 40,50 € (+1,50 € de révision des prix par rapport au prix 2024, dont +0,50 € de hausse au titre du terminal).

En octobre 2025, la communauté paiera donc un prix différencié pour ses abonnés A et B. Seul le prix du terminal de l'utilisateur B aura été impacté par le mécanisme de révision des prix.

CAS 2 : Une communauté utilisatrice a souscrit à la Fourniture d'une micro-poire Bluetooth (micro-poire A) le 04/10/2024, dont le prix unitaire mensuel est alors de 4,41 €. En 2025 et 2026, la communauté utilisatrice continue de payer un montant de 4,41 € par mois pour la fourniture de cet accessoire.

CAS 2 bis : Dans le prolongement de l'exemple précédent, la communauté utilisatrice souscrit un an plus tard, le 04/10/2025, à la Fourniture d'une micro-poire Bluetooth (micro-poire B) en plus, dont le prix unitaire mensuel après révision des prix est revalorisé à 4,50 € (exemple non-contractuel). La communauté utilisatrice paiera en octobre 2025 un abonnement mensuel de 4,41 € pour la micro-poire B.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Offres RRF

Pour devenir un abonné mobile au RRF, plusieurs offres sont disponibles :

Les offres mobiles RRF :

- Offre utilisateurs opérationnels pour tous les services de sécurité et de secours ainsi que les opérateurs d'importance vitale (OIV). Cette offre se décline en 3 forfaits selon le nombre de Go de données mobiles souhaité (1 Go, 5 Go ou 10 Go)¹.
- Offre utilisateurs opérationnels PN-GN dédiée aux clients de la Police Nationale et Gendarmerie Nationale. Cette offre se décline en 3 forfaits selon le nombre de Go de données mobiles souhaité (1 Go, 5 Go ou 10 Go)¹.
- Offre dispatcher mobile dédiée aux dispatchers n'étant raccordés ni au RIE ni à une connexion internet sécurisée. Cette offre se décline en 3 forfaits selon le nombre de Go de données mobiles souhaité (10 Go, 20 Go ou 50 Go).

Les offres fixes RRF :

- Offre dispatcher fixe dédiée aux dispatchers raccordés au RIE ou à une connexion internet sécurisée.

Matériel et services proposés dans chaque offre RRF

<i>X si présent dans l'offre</i>	Offres mobiles RRF			Offres fixes RRF
	Offre utilisateurs opérationnels	Offre utilisateurs opérationnels PN-GN	Offre dispatcher mobile	Offre dispatcher fixe
Terminal MCX ou Tablette MCX	X			
Carte SIM du RRF	X	X	X	
Clé 4G			X	
Accessoires	(en option)	(en option)	(en option)	(en option)
Services MCX (MCPTT, MCVideo, MCData)	X		X	X
Services de communication multimédia (Voix, SMS, MMS)	X	X		
Services IP sécurisés (accès aux Intranets métiers et à Internet)	X	X	X	

¹ Le choix du nombre de Go est à la main de la communauté utilisatrice et peut varier d'un utilisateur à un autre au sein de la communauté

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Offre utilisateurs opérationnels

L'offre utilisateurs opérationnels est disponible pour tous les services de sécurité et de secours de l'Etat et des collectivités territoriales, en France métropolitaine. Elle est accessible aux opérateurs d'importance vitale (OIV) qui en font la demande auprès de l'ACMOSS pour leurs besoins liés aux activités de sécurité des personnes.

L'offre utilisateurs opérationnels permet d'accéder aux services du RRF en mobilité. Ces services s'appuient sur plusieurs composantes dont l'accès aux capacités du réseau des deux opérateurs de référence Orange et Bouygues Telecom² ainsi que des deux autres opérateurs mobiles nationaux Free Mobile et SFR en itinérance nationale.

Offre utilisateurs opérationnels

L'offre utilisateurs opérationnels se décline en 3 forfaits suivant la consommation de données mobiles (en Go) voulue par la communauté utilisatrice et qui ne diffèrent que par le nombre de Go de données mobiles (1 Go, 5 Go ou 10 Go).

Tarifs des forfaits de l'offre utilisateurs opérationnels

	France métropolitaine	EEE et Suisse	Tarif par mois
Offre utilisateurs opérationnels – Forfait 1 Go	1 Go	0,25 Go	39,00 €
Offre utilisateurs opérationnels – Forfait 5 Go	5 Go	2 Go	43,00 €
Offre utilisateurs opérationnels – Forfait 10 Go	10 Go	5 Go	48,00 €
Options (Accessoires)			Voir section « accessoires »

Le terminal RRF ou la tablette RRF ainsi que la SIM sont inclus dans le tarif mensuel proposé par l'ACMOSS. A l'issue de la période d'engagement une remise de 10 euros sera appliquée sur l'abonnement si le terminal est conservé par la communauté. Cette disposition pourra être appliquée sous réserve que le matériel ne soit pas obsolète.

La facturation est effectuée en appliquant un mécanisme « de flotte » avantageux pour les communautés (voir section « Décompte de la donnée mobile du forfait – Mécanisme de flotte »)

Le forfait inclut également des appels voix, SMS et MMS illimités en France métropolitaine.

Dépassement du forfait : en cas de dépassement du forfait, l'utilisateur en est informé par message mais continue à accéder au service sans restriction de débit ou de qualité de service.

Le Go hors forfait est facturé 1,16 €/Go.

Les communications multimédia (Voix, SMS et MMS) hors forfait sont détaillées dans la section « Services de communication multimédia »

Services de base et équipements de chaque forfait de l'offre utilisateurs opérationnels

Chaque forfait inclut les équipements et services de communication suivants :

- Un terminal RRF (ou au choix une tablette RRF)
- Une carte SIM RRF
- L'application MCX Sirius installée sur le terminal RRF ou la tablette RRF
- L'accès aux services MCX (MCPTT, MCVideo, MCData)³
- L'accès aux services de communication multimédia (Voix, SMS, MMS)
- L'accès aux services IP sécurisés (accès aux Intranets métiers et à Internet)

² Orange à partir de 2024, Bouygues à partir de 2025

³ Lors de la V1 du RRF, seuls les services MCPTT sont disponibles. Les services MCVideo et MCData ne sont pas disponibles. Ces services MCVideo et MCData seront disponibles dans les versions ultérieures de RRF à partir de 2025. Des services Vidéo et data sont néanmoins disponibles dans l'offre mais ne disposent pas de la même qualité de service.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Autres services inclus dans les forfaits de l'offre utilisateurs opérationnels

Accès aux communications des réseaux bas-débit (sous réserve de déploiement par l'ACMOSS des passerelles requises pour mettre en œuvre ces communications)

Afin d'assurer la continuité de service pendant la phase de transition vers le RRF, chaque forfait inclut la possibilité d'utiliser les passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit Tétrapol. Le forfait prévoit également la possibilité d'utiliser les passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit pour les besoins pérennes, des réseaux DMR étatiques (DMR montagne, VHF aéro et maritime). Le volume de déploiement de passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit est déterminé par l'ACMOSS selon les besoins des communautés utilisatrices et se fait lors des travaux de déploiement du RRF en France métropolitaine.

Accès à la capacité d'extension projetable de la couverture radio

Chaque forfait prévoit l'utilisation de capacités d'extension projetable de la couverture radio, via le service des véhicules de réponse rapide (VRR) et des stations de base déployables (SDB) mis à disposition par l'ACMOSS. Ces dispositifs visent à déployer en urgence ou de façon anticipée, une capacité de couverture radioélectrique mobile.

Chaque communauté utilisatrice peut demander le déploiement par l'ACMOSS d'un VRR ou d'une SDB selon les modalités définies par l'ACMOSS pour le déploiement de ces capacités. Toute demande de déploiement d'un VRR ou d'une SDB est soumise à validation de l'ACMOSS.

Commandes d'accessoires

Chaque forfait prévoit la possibilité pour une communauté utilisatrice de commander des accessoires. Ces accessoires ne sont pas compris dans le montant du forfait et constituent des options payantes (voir détail en section « accessoires » pour les accessoires proposés et les modalités tarifaires associées).

Envoi des équipements

Chaque forfait inclut la préparation et le colisage des équipements pour l'envoi des équipements à l'adresse indiquée par la communauté utilisatrice lors de la souscription mais exclut les frais d'expédition qui sont en sus du montant du forfait et sont à la charge de la communauté utilisatrice. Ils sont facturés sur la base des frais de transport réellement engagés par l'ACMOSS. Les montants des frais d'expédition sont forfaitaires, et dépendent du nombre d'équipements demandés par la communauté utilisatrice lors de chaque commande.

Tarifs des frais d'expédition refacturés en sus du montant du forfait (par commande) :

Nombre d'équipements commandés	Prix par commande
1	20,00 €
2 à 5	35,00 €
6 à 20	50,00 €
21 à 50	65,00 €
51 à 100	80,00 €
101 et plus	95,00 €

Exemple (non contractuel) :

CAS 1 : Une communauté utilisatrice effectue une commande de 18 terminaux et 22 accessoires à une date t. Elle commande donc 40 équipements et paye un montant de 65,00 € pour l'expédition de ces 40 équipements.

CAS 2 : Une communauté utilisatrice effectue une commande de 50 terminaux et 60 accessoires à une date t. Elle commande donc 110 équipements et paye un montant de 95,00 € pour l'expédition de ces 110 équipements.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Modification, durée, renouvellement, résiliation

Modification

La communauté utilisatrice peut à tout moment changer, à la hausse ou à la baisse, la capacité de données mobiles (en Go) de son forfait (ex : passage de 1 Go à 5 Go, ou passage de 10 Go à 5 Go).

La demande de modification s'effectue directement dans le SI-G et elle prend effet le mois suivant la demande.

Durée et renouvellement

Les forfaits mobiles RRF sont assortis d'un engagement de trente-six (36) mois.

Une fois la période d'engagement terminée (au-delà du 36ème mois), il est possible de demander le renouvellement du terminal, auquel cas, ce renouvellement donne lieu à un ré-engagement pour une durée de 36 mois. A l'issue de la période d'engagement une remise de 10 euros sera appliquée sur l'abonnement si le terminal est conservé par la communauté. Cette disposition pourra être appliquée sous réserve que le matériel ne soit pas obsolète.

Résiliation

La communauté utilisatrice peut résilier un forfait en contactant l'ACMOSS.

Entre la demande de résiliation et sa prise d'effet, la communauté utilisatrice reste redevable des montants mensuels forfaitaires dus au titre du contrat ainsi que des communications passées et des montants mensuels forfaitaires des accessoires associés.

Lorsque la communauté utilisatrice résilie un forfait avant la fin du 36e mois suivant la souscription de celui-ci, elle est redevable de 85% des montants mensuels forfaitaires (qui correspondent aux frais fixes de l'abonnement) restant dus jusqu'au 36e mois inclus via à vis de l'ACMOSS. Ces montants deviennent alors immédiatement exigibles.

La prise d'effet de la résiliation met fin à l'accès aux services.

Exemple (non contractuel) :

Une communauté utilisatrice a 1 abonné avec un forfait à 1 Go/mois (39,00 €/mois). Elle décide de résilier son abonnement au bout du 13ème mois.

La communauté utilisatrice aura donc payé à l'ACMOSS 39,00 €/mois sur les 13 premiers mois et doit à l'ACMOSS, suite à la résiliation la somme de 762,45 € ($23 \times 39,00 \text{ €} \times 85\%$) correspondant aux frais fixes de l'abonnement sur les 23 mensualités restant dues.

Offre saisonnière

Une offre saisonnière est en cours d'élaboration par l'ACMOSS.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Offres stock tampon

L'offre de stock tampon est disponible pour tous les services de sécurité et de secours de l'Etat et des collectivités territoriales, en France métropolitaine. Elle est accessible aux opérateurs d'importance vitale (OIV) qui en font la demande auprès de l'ACMOSS pour leurs besoins liés aux activités de sécurité des personnes.

L'offre de stock tampon permet aux services de sécurité et de secours de se constituer un stock d'équipements (terminaux, tablettes, clés 4G, SIM) prêts à l'emploi afin d'assurer la continuité du service opérationnel en cas de perte, casse ou vol d'un équipement utilisé. Ce matériel est en tout point identique aux matériels fournis avec l'offre utilisateurs opérationnels. Il est prêt à l'emploi dès sa livraison, et peut être conservé directement au sein des communautés utilisatrices.

La commande de stock tampon s'effectue via le système d'information de gestion par le gestionnaire de flotte.

Tarifs des offres de stock tampon

L'offre de stock tampon se décline en 4 tarifs selon le type d'équipement choisi (terminal, tablette, clé 4G ou SIM).

	TARIF PAR MOIS
Terminal	14,00 €
Tablette	15,00 €
SIM	0,50 €
Clé 4G (disponible en 2025)	3,00 €

Ces tarifs excluent les frais d'expédition des équipements, détaillés dans la section « Envoi des équipements » de l'annexe tarifaire.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Offre utilisateurs opérationnels PN-GN

L'offre utilisateurs opérationnels PN-GN est disponible pour la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale.

L'offre utilisateurs opérationnels PN-GN permet d'accéder aux services du RRF en mobilité. Ces services s'appuient sur plusieurs composants dont l'accès aux capacités du réseau de ses deux opérateurs de référence Orange et Bouygues Telecom ainsi que des deux autres opérateurs mobiles nationaux Free Mobile et SFR en itinérance nationale.

Offre utilisateurs opérationnels PN-GN

L'offre utilisateurs opérationnels PN-GN se décline en 3 forfaits suivant la consommation de données mobiles (en Go) voulue par la communauté utilisatrice et qui ne diffèrent que par le nombre de Go de données mobiles (1 Go, 5 Go ou 10 Go).

Tarifs des forfaits de l'offre utilisateurs opérationnels PN-GN

	Nombre de Go en France métropolitaine	Nombre de Go en EEE et en Suisse	Tarif par mois
Offre utilisateurs opérationnels PN-GN – Forfait 1 Go	1 Go	0,25 Go	22,00 €
Offre utilisateurs opérationnels PN-GN – Forfait 5 Go	5 Go	2 Go	26,00 €
Offre utilisateurs opérationnels PN-GN – Forfait 10 Go	10 Go	5 Go	31,00 €
Options (Accessoires)			Voir section « accessoires »

La SIM RRF est incluse dans le tarif mensuel proposé par l'ACMOSS.

Le terminal RRF ou la tablette RRF ne sont pas inclus dans le tarif mensuel proposé par l'ACMOSS.

La facturation est effectuée en appliquant un mécanisme « de flotte » avantageux pour les communautés (voir section « Décompte de la donnée mobile du forfait – Mécanisme de flotte »)

Le forfait inclut également des appels voix, SMS et MMS illimités en France métropolitaine.

Dépassement du forfait : en cas de dépassement du forfait, l'utilisateur en est informé par message mais continue à accéder au service sans restriction de débit ou de qualité de service.

Le Go hors forfait est facturé 1,16 €/Go.

Les communications multimédia (Voix, SMS et MMS) hors forfait sont détaillées dans la section « Services de communication multimédia »

Services de base et équipements des forfaits de l'offre utilisateurs opérationnels PN-GN

Chaque forfait inclut les équipements et services de communication suivants :

- Une carte SIM RRF intégrant le profil STORM permettant l'accès aux réseaux tactiques STORM
- L'accès aux services de communication multimédia (Voix, SMS, MMS)
- L'accès aux services IP sécurisés (accès aux Intranets métiers et à Internet)

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Autres services inclus dans les forfaits de l’offre utilisateurs opérationnels PN-GN

Compatibilité avec les terminaux et Tablettes Néo

Les terminaux et tablettes (Néo) de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale sont compatibles avec les technologies réseau en cours d’usage sur les réseaux de l’ACMOSS.

Interconnexion entre le MCX STORM et le MCX RRF

Le serveur d’applications MCX proposé par RRF est interconnecté avec le serveur MCX STORM garantissant une capacité native d’échanges entre tous les services utilisateurs du RRF (au niveau du terrain ou de la salle de commandement).

Interconnexion entre MCX Storm et cœur de réseau RRF

Le service de transport de données permet aux utilisateurs PN-GN d’accéder au MCX STORM.

Accès à la capacité d’extension projetable de la couverture radio

Chaque forfait prévoit l’utilisation de capacités d’extension projetable de la couverture radio, via le service des véhicules de réponse rapide (VRR) et des stations de base déployables (SDB) mis à disposition par l’ACMOSS. Ces dispositifs visent à déployer en urgence ou de façon anticipée, une capacité de couverture radioélectrique mobile.

Chaque communauté utilisatrice peut demander le déploiement par l’ACMOSS d’un VRR ou d’une SDB selon les modalités définies par l’ACMOSS pour le déploiement de ces capacités. Toute demande de déploiement d’un VRR ou d’une SDB est soumise à validation de l’ACMOSS.

Commandes d’accessoires

Chaque forfait prévoit la possibilité pour une communauté utilisatrice de commander des accessoires. Ces accessoires ne sont pas compris dans le montant du forfait et constituent des options payantes (voir détail en section « accessoires » pour les accessoires proposés et les modalités tarifaires associées).

Envoi des équipements

Chaque forfait inclut la préparation et le colisage des équipements pour l’envoi des équipements à l’adresse indiquée par la communauté utilisatrice lors de la souscription mais exclut les frais d’expédition qui sont en sus du montant du forfait et sont à la charge de la communauté utilisatrice. Ils sont facturés sur la base des frais de transport réellement engagés par l’ACMOSS.

Tarifs des frais d’expédition refacturés en sus du montant du forfait (par commande) :

Nombre d’équipements commandés	Prix par commande
1	20,00 €
2 à 5	35,00 €
6 à 20	50,00 €
21 à 50	65,00 €
51 à 100	80,00 €
101 et plus	95,00 €

Exemple (non contractuel) :

CAS 1 : Une communauté utilisatrice effectue une commande de 40 accessoires à une date t paye un montant de 65,00 € pour l’expédition de ces 40 accessoires.

CAS 2 : Une communauté utilisatrice effectue une commande de 110 accessoires à une date t et paye un montant de 95€ pour l’expédition de ces 110 équipements.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Modification, durée, renouvellement, résiliation

Modification

La communauté utilisatrice peut à tout moment changer, à la hausse ou à la baisse, la capacité de données mobiles (en Go) de son forfait (ex : passage de 1 Go à 5 Go, ou passage de 10 Go à 5 Go).

La demande de modification s'effectue directement dans le SI-G et elle prend effet le mois suivant la demande.

Durée et renouvellement

Les forfaits mobiles RRF sont assortis d'un engagement de trente-six (36) mois.

Une fois la période d'engagement terminée (au-delà du 36ème mois), il est possible de demander le renouvellement de l'abonnement, auquel cas, ce renouvellement donne lieu à un ré-engagement pour une durée de 36 mois.

Résiliation

La communauté utilisatrice peut résilier un forfait en contactant l'ACMOSS.

Entre la demande de résiliation et sa prise d'effet, la communauté utilisatrice reste redevable des montants mensuels forfaitaires dus au titre du contrat ainsi que des communications passées et des montants mensuels forfaitaires des accessoires associés.

Lorsque la communauté utilisatrice résilie un forfait avant la fin du 36e mois suivant la souscription de celui-ci, elle est redevable de 85% des montants mensuels forfaitaires (qui correspondent aux frais fixes de l'abonnement) restant dus jusqu'au 36e mois inclus via à vis de l'ACMOSS. Ces montants deviennent alors immédiatement exigibles.

La prise d'effet de la résiliation met fin à l'accès aux services.

Exemple (non contractuel) :

Une communauté utilisatrice a 1 abonné avec un forfait à 1 Go/mois (22,00 €/mois). Elle décide de résilier son abonnement au bout du 13ème mois.

La communauté utilisatrice aura donc payé à l'ACMOSS 22,00 €/mois sur les 13 premiers mois et doit à l'ACMOSS, suite à la résiliation la somme de 430,10 € (23 x 22,00 € x 85%) correspondant au frais fixes de l'abonnement sur les 23 mensualités restant dues.

Offre saisonnière

Une offre saisonnière est en cours d'élaboration par l'ACMOSS.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Offre dispatcher mobile

L'offre dispatcher mobile est disponible pour tous les services de sécurité et de secours ainsi que les opérateurs d'importance vitale (OIV).

L'offre dispatcher mobile permet d'accéder aux services du RRF en mobilité. Ces services s'appuient sur plusieurs composantes dont l'accès aux capacités du réseau de ses deux opérateurs de référence Orange et Bouygues Telecom ainsi que des deux autres opérateurs mobiles nationaux Free Mobile et SFR en itinérance nationale.

Offre dispatcher mobile

L'offre dispatcher mobile se décline en 3 forfaits suivant la consommation de données mobiles (en Go) voulue par la communauté utilisatrice et qui ne diffèrent que par le nombre de Go de données mobiles (10 Go, 20 Go ou 50 Go).

Tarifs des forfaits de l'offre dispatcher mobile

	Tarif par mois
Offre dispatcher mobile – Forfait 10 Go	18,00 €
Offre dispatcher mobile – Forfait 20 Go	28,00 €
Offre dispatcher mobile – Forfait 50 Go	58,00 €

La clé 4G RRF est incluse dans le tarif mensuel proposé par l'ACMOSS

Le terminal RRF ou la tablette RRF ne sont pas inclus dans le tarif mensuel proposé par l'ACMOSS.

Dépassement du forfait : en cas de dépassement du forfait, l'utilisateur en est informé par message mais continue à accéder au service sans restriction de débit ou de qualité de service.

Le Go hors forfait est facturé 1,16 €/Go.

La facturation est effectuée en appliquant un mécanisme « de flotte » avantageux pour les communautés (voir section « Décompte de la donnée mobile du forfait – Mécanisme de flotte »).

Services de base et équipements des forfaits de l'offre dispatcher mobile RRF

L'offre dispatcher mobile permet d'accéder au RRF qui s'appuie sur les capacités du réseau de ses deux opérateurs de référence.

Chaque forfait inclut les équipements et services de communication suivants :

- Une Clé 4G incluant la SIM RRF
- L'application MCX Sirius dispatcher accessible depuis le poste de travail de la communauté utilisatrice ou installée sur un terminal RRF ou une tablette RRF
- L'accès aux services MCX (MCPTT, MCVideo, MCData)
- L'accès aux services IP sécurisés (accès aux Intranets métiers et à Internet)

Autres services inclus dans les forfaits de l'offre dispatcher mobile

Accès aux communications des réseaux bas-débit (sous réserve de déploiement par l'ACMOSS des passerelles requises pour mettre en œuvre ces communications)

Afin d'assurer la continuité de service pendant la phase de transition vers RRF, chaque forfait inclut la possibilité d'utiliser les passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit Tétrapol. Le forfait prévoit également la possibilité d'utiliser les passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit pour les besoins pérennes, des réseaux DMR étatiques (DMR montagne, VHF aéro et maritime). Le volume de déploiement de passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit est déterminé par l'ACMOSS selon les besoins des communautés utilisatrices et se fait lors des travaux de déploiement du RRF en France métropolitaine.

Accès à la capacité d'extension projetable de la couverture radio

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Chaque forfait prévoit l'utilisation de capacités d'extension projetable de la couverture radio, via le service des véhicules de réponse rapide (VRR) et des stations de base déployables (SDB) mis à disposition par l'ACMOSS. Ces dispositifs visent à déployer en urgence ou de façon anticipée, une capacité de couverture radioélectrique mobile.

Chaque communauté utilisatrice peut demander le déploiement par l'ACMOSS d'un VRR ou d'une SDB selon les modalités définies par l'ACMOSS pour le déploiement de ces capacités. Toute demande de déploiement d'un VRR ou d'une SDB est soumise à validation de l'ACMOSS.

Commandes d'accessoires

Chaque forfait prévoit la possibilité pour une communauté utilisatrice de commander des accessoires. Ces accessoires ne sont pas compris dans le montant du forfait et constituent des options payantes (voir détail en section « accessoires » pour les accessoires proposés et les modalités tarifaires associées).

Envoi des équipements

Chaque forfait inclut la préparation et le colisage des équipements pour l'envoi des équipements à l'adresse indiquée par la communauté utilisatrice lors de la souscription mais exclut les frais d'expédition qui sont en sus du montant du forfait et sont à la charge de la communauté utilisatrice. Ils sont facturés sur la base des frais de transport réellement engagés par l'ACMOSS.

Tarifs des frais d'expédition refacturés en sus du montant du forfait (par commande) :

Nombre d'équipements commandés	Prix par commande
1	20,00 €
2 à 5	35,00 €
6 à 20	50,00 €
21 à 50	65,00 €
51 à 100	80,00 €
101 et plus	95,00 €

Modification, durée, renouvellement, résiliation

Modification

La communauté utilisatrice peut à tout moment changer, à la hausse ou à la baisse, la capacité de données mobiles (en Go) de son forfait (ex : passage de 10 Go à 20 Go, ou passage de 50 Go à 20 Go).

La demande de modification s'effectue directement dans le SI-G et elle prend effet le mois suivant la demande.

Durée et renouvellement

Les forfaits mobiles RRF sont assortis d'un engagement de trente-six (36) mois.

Une fois la période d'engagement terminée (au-delà du 36ème mois), il est possible de demander le renouvellement de l'abonnement, auquel cas, ce renouvellement donne lieu à un ré-engagement pour une durée de 36 mois.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Résiliation

La communauté utilisatrice peut résilier un forfait en contactant l'ACMOSS.

Entre la demande de résiliation et sa prise d'effet, la communauté utilisatrice reste redevable des montants mensuels forfaitaires dus au titre du contrat ainsi que des communications passées et des montants mensuels forfaitaires des accessoires associés.

Lorsque la communauté utilisatrice résilie un forfait avant la fin du 36e mois suivant la souscription de celui-ci, elle est redevable de 40% des montants mensuels forfaitaires (qui correspondent aux frais fixes de l'abonnement) restant dus jusqu'au 36e mois inclus via à vis de l'ACMOSS. Ces montants deviennent alors immédiatement exigibles.

La prise d'effet de la résiliation met fin à l'accès aux services.

Exemple (non contractuel) :

Une communauté utilisatrice a 1 dispatcher mobile avec un forfait à 10 Go/mois (18 €/mois). Elle décide de résilier son abonnement au bout du 13ème mois.

La communauté utilisatrice aura donc payé à l'ACMOSS 18 €/mois sur les 13 premiers mois et doit à l'ACMOSS, suite à la résiliation la somme de 165,60 € ($23 \times 18 \text{ €} \times 40\%$) correspondant au frais fixes de l'abonnement sur les 23 mensualités restant dues.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Offres passerelles

Les offres passerelles permettent aux communautés utilisatrices d'acquérir et exploiter des passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit de manière pérenne. Ces offres sont indépendantes des passerelles qui seront déployées temporairement par l'ACMOSS lors de la phase de transition des services vers le RRF.

Les passerelles bas-débit assurent une continuité des communications critiques entre le RRF et les réseaux bas-débit actuels tels que l'INPT, RUBIS, et les réseaux DMR étatiques (DMR montagne, VHF aéro et maritime).

Trois types de passerelles sont disponibles :

- La passerelle locale filaire, permettant une interconnexion du RRF avec les réseaux disposant de GVR (Gestionnaire de Voies Radio), disponible en filaire via le RIE ou par modem 4G/5G RRF
- La passerelle locale radio, permettant une interconnexion du RRF avec les réseaux ne disposant pas de GVR, disponible via le RIE ou par modem 4G/5G RRF
- La passerelle tactique, déployable en opération ; grande mallette supportant jusqu'à quatre communications, avec une autonomie de 6 heures - disponible uniquement par modem 4G/5G RRF

Ces offres de passerelles bas-débit sont disponibles pour tous les services de sécurité et de secours de l'Etat et des collectivités territoriales, en France métropolitaine.

L'acquisition de passerelles bas-débit et la souscription aux abonnements nécessaires à leur utilisation s'effectuent via le système d'information de gestion par le gestionnaire de flotte. Les passerelles sont livrées prêtes à l'emploi, et deviennent la propriété des communautés utilisatrices dès leur achat.

Tous les forfaits RRF - offre utilisateurs opérationnels PN-GN, offre utilisateurs opérationnels hors PN-GN, offre dispatcher fixe et offre dispatcher mobile - sont compatibles avec les passerelles locale filaire, locale radio et tactique.

Tarifs d'achat des passerelles

Les passerelles bas-débit sont disponibles à l'achat, aux tarifs suivants :

	PRIX D'ACQUISITION
Passerelle locale filaire	11 756,26 €
Passerelle locale radio	11 674,46 €
Passerelle tactique	4 203,44 €

Ces tarifs excluent les frais d'expédition des équipements, détaillés dans la section « Envoi des équipements » de l'annexe tarifaire.

Tarifs d'abonnement aux passerelles

L'utilisation des passerelles bas-débit est conditionnée à la souscription d'un :

- Abonnement licence MCX en cas de raccordement au datacentre RRF en filaire via le RIE
- Ou d'un abonnement modem (30 Giga octets) en cas de raccordement au datacentre RRF par modem 4G/5G RRF

	ABONNEMENT LICENCE MCX	ABONNEMENT MODEM (30 GIGA OCTETS)
Passerelle locale filaire	2,0 €	33,0 €
Passerelle locale radio	2,0 €	33,0 €
Passerelle tactique		33,0 €

La passerelle n'est pas incluse dans le tarif mensuel proposé par l'ACMOSS.

Dépassement du forfait : en cas de dépassement du forfait, l'utilisateur en est informé par message mais continue à accéder au service sans restriction de débit ou de qualité de service.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Le Go hors forfait est facturé 1,16 €/Go.

La facturation est effectuée en appliquant un mécanisme « de flotte » avantageux pour les collectivités (voir section « Décompte de la donnée mobile du forfait – Mécanisme de flotte »).

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Services MCX

Services MCX

Les services MCX sont accessibles depuis les mobiles des utilisateurs RRF, et depuis les salles de commandement à travers plusieurs solutions d'intégration :

- une application MCX RRF pour salle de commandement, comprenant des fonctionnalités adaptées aux missions des opérateurs de ces salles et, permettant l'accès aux communications MCX depuis les salles de commandement (en version « standalone » ou grâce aux API et SDK cités ci-après) ;
- une application MCX RRF pour mobiles (terminaux RRF ou tablette RRF), permettant l'accès depuis les mobiles RRF ;
- une application MCX RRF d'administration comprenant les fonctionnalités d'administration des services MCX utilisée sur des postes de travail situés dans des salles de commandement ;
- des API et des kits de développement (SDK), permettant l'intégration des fonctionnalités MCX du RRF dans les applications de gestion opérationnelle développées par les métiers ;
- des applications externes au RRF, communiquant avec le serveur MCX du RRF en utilisant les interfaces client / serveur standardisées 3GPP.

Toute communication MCX (MCPTT, MCVideo, MCData) est passée depuis l'application MCX Syrius.

Cas d'accès au réseau

Services MCX

Depuis la France

Dans le forfait data France métropolitaine (décompté du nombre de Go de la flotte)

Depuis Europe et Outre-Mer

Dans le forfait data EEE et Suisse

Depuis le reste du monde

Hors forfait (cf tarif itinérance internationale)

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Services de communication multimédia

- Les services de communication multimédia proposés par le RRF sont de 3 types :
- L'émission et la réception d'appels - la voix (dont VoLTE)
 - L'envoi et la réception de SMS
 - L'envoi et la réception de MMS

Trafic en émission

- Depuis la France métropolitaine : Appels, SMS et MMS

Vers la France métropolitaine	
Appels vers le national (indicatif +33)	
Abonnés RRF	Illimité
Abonnés non RRF (fixes et mobiles)	Illimité
N° spéciaux	Hors forfait selon tarifs opérateurs
SMS vers le national (indicatif +33)	
Abonnés RRF	Illimité
Abonnés non RRF (fixes et mobiles)	Illimité
N° spéciaux	Hors forfait selon tarifs opérateurs
MMS vers le national (indicatif +33)	
Abonnés RRF	Illimité
Abonnés non RRF (fixes et mobiles)	Illimité
N° spéciaux	Hors forfait selon tarifs opérateurs

Vers l'Europe et l'Outre-mer	
Appels vers Europe et Outre-mer	
Fixes et mobiles - hors n° spéciaux	Dans le forfait voix (120 mn) puis 0,02€ / min
N° spéciaux	Hors forfait selon tarifs opérateurs
SMS vers Europe et Outre-mer	
Mobiles - hors n° spéciaux	Dans le forfait SMS (100 SMS) puis 0,09 € / SMS
N° spéciaux	Hors forfait selon tarifs opérateurs
MMS vers Europe et Outre-mer	
Mobiles - hors n° spéciaux	Dans le forfait MMS (10 MMS) puis 0,38 € / MMS
N° spéciaux	Hors forfait selon tarifs opérateurs

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Vers le reste du monde

Appels vers reste du monde

Fixes et mobiles - hors n° spéciaux

Hors forfait - 0,03 € / min

N° spéciaux

Hors forfait selon tarifs opérateurs

SMS vers reste du monde

Mobiles - hors n° spéciaux

Hors forfait : 0,09 € / SMS

N° spéciaux

Hors forfait selon tarifs opérateurs

MMS reste du monde

Mobiles - hors n° spéciaux

Hors forfait : 0,55 € / MMS

N° spéciaux

Hors forfait selon tarifs opérateurs

- Depuis l'Europe et l'Outre-mer (roaming Europe) : Appels, SMS et MMS

Appels

Abonnés RRF

Dans le forfait data EEE et Suisse
(décompté du nombre de Go de la flotte)

Abonnés non RRF (indicatifs France | +33)

Dans le forfait voix (120 mn) puis 0,011€ / min

Abonnés non RRF (indicatifs Europe et OM)

Dans le forfait voix (120 mn) puis 0,02€ / min

Abonnés non RRF (indicatifs Reste du monde)

Hors forfait selon tarifs opérateurs

N° spéciaux

Hors forfait selon tarifs opérateurs

SMS

Abonnés RRF

Dans le forfait data EEE et Suisse
(décompté du nombre de Go de la flotte)

Abonnés non RRF (indicatifs France | +33)

Dans le forfait SMS (100 SMS) puis 0,04€ / SMS

Abonnés non RRF (indicatifs Europe et OM)

Dans le forfait SMS (100 SMS) puis 0,09€ / SMS

Abonnés non RRF (indicatifs Reste du monde)

Hors forfait selon tarifs opérateurs

N° spéciaux

Hors forfait selon tarifs opérateurs

MMS

Abonnés RRF

Dans le forfait data EEE et Suisse
(décompté du nombre de Go de la flotte)

Abonnés non RRF (indicatifs France | +33)

Dans le forfait MMS (10 MMS) puis 0,38€ / MMS

Abonnés non RRF (indicatifs Europe et OM)

Dans le forfait MMS (10 MMS) puis 0,55€ / MMS

Abonnés non RRF (indicatifs Reste du monde)

Hors forfait - selon tarifs opérateurs

N° spéciaux

Hors forfait - selon tarifs opérateurs

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

- Depuis le reste du monde (roaming international) : Appels, SMS et MMS

<u>Appels</u>	
Toutes destinations	Hors forfait - selon tarifs opérateurs

<u>SMS</u>	
Toutes destinations	Hors forfait - selon tarifs opérateurs

<u>MMS</u>	
Toutes destinations	Hors forfait - selon tarifs opérateurs

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT

SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Trafic en réception

- En France métropolitaine

<u>Appels</u>	
Tous	Illimité ⁴

<u>SMS</u>	
Tous	Illimité

<u>MMS</u>	
Tous	Illimité

- En Europe et Outre-Mer

<u>Appels</u>	
Tous	Dans le forfait data EEE et Suisse

<u>SMS</u>	
Tous	Dans le forfait data EEE et Suisse

<u>MMS</u>	
Tous	Dans le forfait data EEE et Suisse

- Dans le reste du monde

<u>Appels</u>	
Tous	Hors forfait

<u>SMS</u>	
Tous	Hors forfait

<u>MMS</u>	
Tous	Hors forfait

4 Dans les limites d'une « utilisation professionnelle des services de l'ACMOSS » telles que prévues dans l'article 3.1.3 de la convention d'adhésion au RRF.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Services IP sécurisés

Ils permettent d'accéder aux Intranets métiers et à Internet.

Cas d'accès au réseau

Services IP sécurisés

Depuis la France

Dans le forfait data **France métropolitaine** (décompté du nombre de Go de la flotte)

Depuis Europe et Outre-Mer

Dans le forfait data **EEE et Suisse**

Depuis le reste du monde

Hors forfait (cf tarif itinérance internationale)

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Décompte de la donnée mobile du forfait – Mécanisme de flotte

Mécanisme de flotte

L'ACMOSS met en place un mécanisme dit « de flotte » pour le décompte de la donnée mobile du forfait. Lorsqu'une communauté utilisatrice souscrit à un ou plusieurs forfaits RRF, elle peut choisir de définir une flotte d'abonnés (au niveau d'un département, d'une région). Dès lors, la flotte dispose, au 1er jour de chaque mois (date de début du cycle de facturation) d'une capacité de données mobiles égale à la somme des Go disponibles de toutes les offres de ses abonnés.

Exemple (non contractuel) :

Une communauté utilisatrice définit une flotte avec ses 4 abonnés suivants :

- Utilisateur A avec un forfait à 1 Go/mois
- Utilisateur B avec un forfait à 5 Go/mois
- Utilisateur C avec un forfait à 10 Go/mois
- Dispatcher D avec un forfait à 50 Go/mois

⇒ **Au total, la flotte dispose d'une capacité de données mobiles de 66 Go/mois**

Lorsqu'un abonné utilise un service RRF consommant de la donnée mobile (services MCX, services de communication multimédia, accès à internet etc...), le nombre de Go consommé est décompté de son forfait mais également de la capacité globale de la flotte. Une fois que l'abonné a consommé la totalité des données mobiles disponibles sur son forfait, il est alerté par message mais peut toujours continuer à utiliser les services mobiles sans restriction de débit ou de qualité de service. Le nombre de Go supplémentaires consommé par l'abonné pourra faire l'objet d'une facturation en hors forfait.

A la fin du cycle de facturation⁵, un bilan de consommation de données mobiles est effectué au niveau de la flotte. Tous les Go consommés au-delà de la capacité de données mobiles de la flotte sont facturés en hors forfait.

Reprise de l'exemple précédent (non contractuel) :

Scénario 1 :

A la fin du mois, les consommations par abonné sont les suivantes :

- Abonné A a consommé 3 Go sur le mois (sur les 1 Go/mois prévus dans son forfait)
- Abonné B a consommé 4 Go sur le mois (sur les 5 Go/mois prévus dans son forfait)
- Abonné C a consommé 11 Go sur le mois (sur les 10 Go/mois prévus dans son forfait)
- Dispatcher D a consommé 47 Go sur le mois (sur les 50 Go/mois prévus dans son forfait)

⇒ **Au total, la flotte a consommé 65 Go sur le mois (sur les 66 Go disponibles). La flotte ne paye pas de Go en hors forfait.**

Scénario 2 :

A la fin du mois, les consommations sont les suivantes :

- Abonné A a consommé 3 Go sur le mois (sur les 1 Go/mois prévus dans son forfait)
- Abonné B a consommé 5 Go sur le mois (sur les 5 Go/mois prévus dans son forfait)
- Abonné C a consommé 10 Go sur le mois (sur les 10 Go/mois prévus dans son forfait)
- Dispatcher D a consommé 50 Go sur le mois (sur les 50 Go/mois prévus dans son forfait)

⇒ **Au total, la flotte a consommé 68 Go sur le mois (sur les 66 Go disponibles). La flotte paye 2 Go en hors forfait**

Chaque communauté utilisatrice peut choisir de modifier de manière dynamique son mix de forfaits (1 Go / 5 Go / 10 Go).

Le mécanisme de flotte s'applique également sur les données mobiles consommées sur l'Espace Economique Européen et la Suisse.

Tarification de la donnée mobile en hors forfait

Le tarif du Go hors forfait est facturé 1,16 €/Go à la communauté utilisatrice.

⁵ Le cycle de facturation débute à 00 :00 :00 le premier de chaque mois et se termine 23 :59 :59 la veille du début du prochain cycle.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT

SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Hors forfait sur l'itinérance

Les usages en itinérance seront facturés en hors forfait en fonction du pays où se situe l'abonné selon les fourchettes de prix indiquées ci-dessous

Usages voix :

Zone géographique	Appels domestiques		Appels internationaux		Appels numéros spéciaux	
	Tarif minimum (mn)	Tarif maximum (mn)	Tarif minimum (mn)	Tarif maximum (mn)	Tarif minimum (mn)	Tarif maximum (mn)
Afrique	0,15 €	5,50 €	0,36 €	5,50 €	1,02 €	6,00 €
Asie	0,09 €	5,70 €	0,10 €	5,70 €	0,83 €	6,20 €
Amérique du Sud et Centrale	0,19 €	3,00 €	0,30 €	3,00 €	0,98 €	3,50 €
EEE	0,02 €	0,51 €	0,06 €	1,00 €	0,80 €	2,00 €
Moyen Orient Afrique du Nord	0,05 €	6,00 €	0,28 €	6,00 €	0,96 €	6,50 €
Amérique du Nord Mexique et Caraïbes	0,03 €	3,50 €	0,07 €	4,00 €	0,80 €	4,50 €
Océanie	0,09 €	2,50 €	0,40 €	4,00 €	1,05 €	4,50 €
Reste de l'Europe	0,03 €	4,00 €	0,11 €	4,00 €	0,83 €	4,50 €
Satellites	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	4,00 €	4,00 €

Usages sms :

Zone géographique	SMS	
	Tarif minimum (sms)	Tarif maximum (sms)
Afrique	0,001 €	1,00 €
Asie	0,01 €	0,90 €
Amérique du Sud et Centrale	0,01 €	1,60 €
EEE	0,004 €	0,04 €
Moyen Orient & Afrique du Nord	0,01 €	4,00 €
Amérique du Nord, Mexique et Caraïbes	0,002 €	0,88 €
Océanie	0,01 €	0,30 €
Reste de l'Europe	0,002 €	1,00 €
Satellites	1,00 €	1,00 €

Usages data :

Zone géographique	Data	
	Tarif minimum (Mo)	Tarif maximum (Mo)
Afrique	0,003 €	17,00 €
Asie	0,00 €	13,00 €
Amérique du Sud et Centrale	0,00 €	6,00 €
EEE	0,002 €	0,06 €
Moyen Orient et Afrique du Nord	0,00 €	11,00 €
Amérique du Nord, Mexique et Caraïbes	0,002 €	4,50 €
Océanie	0,00 €	2,00 €
Reste de l'Europe	0,003 €	5,50 €
Satellites	9,00 €	9,00 €

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Hors forfait sur l'Interconnexion (Voix, SMS,
MMS)

Les tarifs d'interconnexion (Voix, SMS, MMS) sont en cours de négociation entre l'ACMOSS et les opérateurs.

Les tarifs seront communiqués dans une version ultérieure de la convention d'abonnés

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Itinérance sur un opérateur partenaire (OIV)

La section suivante présente les cas d'usage d'un client connecté en itinérance sur le réseau d'un opérateur partenaire (OIV).

Les forfaits actuels ne prévoient pas d'itinérance sur un opérateur partenaire OIV. Cette possibilité sera disponible dans une version ultérieure de RRF.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Offre dispatcher fixe

L'offre dispatcher fixe est disponible pour tous les services de sécurité et de secours ainsi que les opérateurs d'importance vitale (OIV) ayant un accès au RIE (Réseau Interministériel de l'Etat) ou à une connexion internet sécurisée.

L'offre dispatcher fixe permet d'accéder aux services proposés par l'ACMOSS via une connexion au RIE (Réseau Interministériel de l'Etat) ou une connexion internet sécurisée. Il ne s'appuie pas sur les capacités réseau mobile du RRF.

Prix de l'offre dispatcher fixe

	Tarif par mois
Offre dispatcher fixe	6 €

Services de base du forfait dispatcher fixe

Le forfait inclut les services de communication suivants :

- L'accès à l'application MCX Sirius dispatcher via un poste de travail de la communauté utilisatrice connecté au RIE ou à une connexion internet sécurisée.
- L'accès aux services MCX (MCPTT, MCVideo, MCData) via une connexion Ethernet ou wifi

Autres services inclus dans le forfait dispatcher fixe

Accès aux communications des réseaux bas-débit (sous réserve de déploiement par l'ACMOSS des passerelles requises pour mettre en œuvre ces communications)

Afin d'assurer la continuité de service pendant la phase de transition vers le RRF, chaque forfait inclut la possibilité d'utiliser les passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit Tétrapol. Le forfait prévoit également la possibilité d'utiliser les passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit pour les besoins pérennes, des réseaux DMR étatiques (DMR montagne, VHF aéro et maritime). Le volume de déploiement de passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit est déterminé par l'ACMOSS selon les besoins des communautés utilisatrices et se fait lors des travaux de déploiement du RRF en France métropolitaine.

Une offre de passerelles-bas débit est en cours d'élaboration par l'ACMOSS.

Accès à la capacité d'extension projetable de la couverture radio

Chaque forfait prévoit l'utilisation de capacités d'extension projetable de la couverture radio, via le service des véhicules de réponse rapide (VRR) et des stations de base déployables (SDB) mis à disposition par l'ACMOSS. Ces dispositifs visent à déployer en urgence ou de façon anticipée, une capacité de couverture radioélectrique mobile.

Chaque communauté utilisatrice peut demander le déploiement par l'ACMOSS d'un VRR ou d'une SDB selon les modalités définies par l'ACMOSS pour le déploiement de ces capacités. Toute demande de déploiement d'un VRR ou d'une SDB est soumise à validation de l'ACMOSS.

Commandes d'accessoires

Chaque forfait prévoit la possibilité pour une communauté utilisatrice de commander des accessoires. Ces accessoires ne sont pas compris dans le montant du forfait et constituent des options payantes (voir détail en section « accessoires » pour les accessoires proposés et les modalités tarifaires associées).

Envoi des équipements

Chaque forfait inclut la préparation et le colisage des équipements pour l'envoi des équipements à l'adresse indiquée par la communauté utilisatrice lors de la souscription mais exclut les frais d'expédition qui sont en sus du montant du forfait et sont à la charge de la communauté utilisatrice. Ils sont facturés sur la base des frais de transport réellement engagés par l'ACMOSS.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Tarifs des frais d'expédition refacturés en sus du montant du forfait (par commande) :

Nombre d'équipements commandés	Prix par commande
1	20,00 €
2 à 5	35,00 €
6 à 20	50,00 €
21 à 50	65,00 €
51 à 100	80,00 €
101 et plus	95,00 €

Durée, renouvellement, résiliation

Durée et renouvellement

Les forfaits dispatchers fixes RRF sont assortis d'un engagement de trente-six (36) mois.

Une fois la période d'engagement terminée (au-delà du 36ème mois), il est possible de demander le renouvellement de l'abonnement, auquel cas, ce renouvellement donne lieu à un ré-engagement pour une durée de 36 mois.

Résiliation

La communauté utilisatrice peut résilier un forfait en contactant l'ACMOSS.

Entre la demande de résiliation et sa prise d'effet, la communauté utilisatrice reste redevable des montants mensuels forfaitaires dus au titre du contrat ainsi que des communications passées et des montants mensuels forfaitaires des accessoires associés.

Lorsque la communauté utilisatrice résilie un forfait avant la fin du 36e mois suivant la souscription de celui-ci, elle est redevable de 100% des montants mensuels forfaitaires (qui correspondent aux frais fixes de l'abonnement) restant dus jusqu'au 36e mois inclus via à vis de l'ACMOSS. Ces montant deviennent alors immédiatement exigibles.

La prise d'effet de la résiliation met fin à l'accès aux services.

Exemple (non contractuel) :

Une communauté utilisatrice a 1 dispatcher fixe avec un forfait à 6 €/mois. Elle décide de résilier son abonnement au bout du 13ème mois.

La communauté utilisatrice aura donc payé à l'ACMOSS 6 €/mois sur les 13 premiers mois et doit à l'ACMOSS, suite à la résiliation la somme de 138 € (23 x 6 € x 100%) correspondant au frais fixes de l'abonnement sur les 23 mensualités restant dues.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Garantie

Chaque forfait inclut un service de garantie pour les équipements qui lui sont associés (terminaux RRF, les tablettes RRF ou les accessoires RRF).

Cette garantie couvre :

(1) Les dysfonctionnements résultant d'une utilisation normale des terminaux, tablettes et accessoires entretenus conformément aux prescriptions du constructeur et/ou de l'ACMOSS. Le périmètre de garantie matérielle initiale correspond à la réparation matérielle ou à l'échange des matériels défectueux (par exemple si le coût de réparation est supérieur au coût d'un matériel neuf équivalent). La durée de la garantie commence à compter de la réception du matériel par la communauté utilisatrice et est de :

- Deux (2) ans pour les terminaux et tablettes RRF ;
- Un (1) an pour les batteries des terminaux et tablettes RRF ;
- Un (1) an pour les clés 4G et accessoires

(2) La prise en charge des batteries dans le cadre de la garantie associée aux terminaux RRF lorsque la performance des batteries est en dessous de 60 % de leur capacité nominale, sous réserve que les batteries aient fait l'objet d'une utilisation et d'un entretien normaux conformément aux prescriptions du constructeur et/ou de l'ACMOSS (entre autres le nombre et la conformité des cycles de recharges par rapport aux seuils et recommandations déclarés par le constructeur).

(3) Les opérations de « rétrofit » éventuelles (corrections de fonctionnalités défaillantes), y compris à titre préventif, à la suite de la constatation de défaillances matérielles touchant plus de 10 % du parc déployé de terminal ou de tablette sur une période d'an.

(4) Pour les terminaux RRF et les tablettes RRF, le remplacement du terminal en cas de perte, casse, bris ou vol dans la limite d'un nombre de demande de remplacement par an ne dépassant pas 5% de la flotte du Bénéficiaire. En cas de dépassement du nombre de demandes de remplacement, l'ACMOSS se réserve le droit de facturer chaque nouveau renouvellement au Bénéficiaire. Lorsqu'un équipement (terminal ou tablette) supplémentaire doit être loué en remplacement d'un équipement cassé ou perdu en sus des 5% de garantie, seul le coût du terminal est pris en compte dans la location.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Accessoires (option)

Description des accessoires, durée, renouvellement, résiliation.

Description des accessoires

Le client peut disposer, en sus de son forfait d'un ensemble d'accessoires :

Accessoire	Description	Prix unitaire mensuel
Fourniture d'une micro-poire Bluetooth	Elle est un accessoire primordial pour les utilisateurs : le mobile RRF est souvent placé dans la poche de l'utilisateur, et la poire lui permet de communiquer sans avoir besoin de sortir le terminal. La micro-poire Bluetooth est reliée au smartphone par Bluetooth. L'accès à un ensemble de fonctionnalités est possible grâce à un panel de boutons. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	4,41 €
Fourniture d'une micro-poire filaire	Elle est un accessoire primordial pour les utilisateurs : le terminal RRF est souvent placé dans la poche de l'utilisateur, et la poire lui permet de communiquer sans avoir besoin de sortir le smartphone. La micro-poire filaire est reliée au terminal RRF par USB-C. L'accès à un ensemble de fonctionnalités est possible grâce à un panel de boutons. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	4,41 €
Fourniture d'une micro-poire mode direct filaire	Elle est un accessoire primordial pour les utilisateurs : le terminal RRF est souvent placé dans la poche de l'utilisateur, et la poire lui permet de communiquer sans avoir besoin de sortir le smartphone. La micro-poire filaire est reliée au terminal RRF par USB-C. L'accès à un ensemble de fonctionnalités est possible grâce à un panel de boutons. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité. Le RRF s'appuie en fonctionnement par défaut sur le réseau 4G/5G. Le mode direct est un mode de secours qui sert à maintenir les communications dans les zones grises ou les zones blanches.	8,09 €
Fourniture d'une micro-poire mode direct Bluetooth	Elle est un accessoire primordial pour les utilisateurs : le terminal RRF est souvent placé dans la poche de l'utilisateur, et la poire lui permet de communiquer sans avoir besoin de sortir le smartphone. La micro-poire Bluetooth est reliée au smartphone par Bluetooth. L'accès à un ensemble de fonctionnalités est possible grâce à un panel de boutons. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité. Le RRF s'appuie en fonctionnement par défaut sur le réseau 4G/5G. Le mode direct est un mode de secours qui sert à maintenir les communications dans les zones grises ou les zones blanches.	7,32 €
Fourniture d'un bouton poussoir ("Push-to-Talk" PTT)	Le bouton-poussoir (bouton PTT) se fixe directement sur l'équipement de l'utilisateur ou sur un véhicule. A titre d'exemple, ce bouton peut être « fixé » sur une combinaison étanche, sur le volant d'une voiture, sur une lance à incendie, etc. Connecté par Bluetooth au mobile RRF, il permet de prendre l'alternat sans manipuler ce dernier.	1,89 €
Fourniture d'un bouton poussoir multifonctions	Le bouton-poussoir multifonctions se fixe directement, à l'aide d'une accroche ajustable, sur le guidon de d'engin à moteur ou sans moteur (ex. vélo, moto, etc.). Connecté par Bluetooth au mobile RRF, il permet à son utilisateur d'accéder aux fonctionnalités principales du RRF en mobilité.	2,27 €

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Fourniture d'une batterie externe portable	La batterie externe portable permet de recharger les mobiles du RRF ainsi que les accessoires, sans en interrompre le fonctionnement en cours d'opérations. Les utilisateurs sont dotés de batteries portables (type powerbank), dont la taille et l'encombrement se rapprochent de ceux du terminal RRF. Un système de rechargement filaire par port USB type-C est obligatoire.	0,85 €
Fourniture d'un micro pupitre col de cygne Bluetooth	Le micro-pupitre Bluetooth est facilement mis en place dans les salles de commandement pour le suivi et l'organisation de certaines opérations. Il s'intègre sans modification majeure aux postes de commandement.	7,68 €
Fourniture d'un micro pupitre col de cygne filaire	Le micro-pupitre filaire est facilement mis en place dans les salles de commandement pour le suivi et l'organisation de certaines opérations. Il s'intègre sans modification majeure aux postes de commandement.	2,13 €
Fourniture d'une station de charge multiple	La dotation massive de mobiles RRF et de leurs accessoires nécessite d'offrir aux communautés d'utilisateurs des dispositifs de rechargement adaptés et faciles d'emploi, pouvant être utilisés de manière fixe dans les salles de commandement comme au sein de véhicules. La station de charge multiple doit permettre de recharger a minima six (6) équipements en simultanée, par exemple le terminal RRF, la micro-poire déportée Bluetooth ainsi que la batterie externe portable, et ce depuis une même source d'énergie.	0,79 €
Fourniture d'une paire d'écouteurs Bluetooth	Ecouteurs grand public Bluetooth avec réduction de bruit active, avec micro et filtrage des bruits ambiants	1,06 €
Fourniture d'une paire d'écouteurs filaires	Ecouteurs grand public stéréos filaires avec réduction de bruit, avec micro et filtrage des bruits ambiants	0,32 €
Fourniture d'une paire d'écouteurs filature filaires	Certains utilisateurs du RRF peuvent mener des opérations de filature. C'est par exemple le cas des services de renseignement dans le cadre de la lutte anti-terroriste, comme pour des opérations de police judiciaire ou de sécurité publique. Dans ces contextes, les utilisateurs du RRF bénéficient d'équipements filaires discrets afin de communiquer sans attirer l'attention.	0,32 €
Fourniture d'une paire d'écouteurs filature Bluetooth	Certains utilisateurs du RRF peuvent mener des opérations de filature. C'est le cas des services de renseignement dans le cadre de la lutte anti-terroriste, comme pour des opérations de police judiciaire ou de sécurité publique. Dans ces contextes, les utilisateurs du RRF bénéficient d'équipements Bluetooth discrets afin de communiquer sans attirer l'attention.	1,06 €
Fourniture d'un hub de connexion	Le hub de connexion est un équipement réseau permettant de connecter plusieurs accessoires en même temps et de transférer des données. Il permet également de recharger les terminaux et les tablettes RRF.	0,51 €
Fourniture d'un support véhicule moteur tablette RRF	Le support véhicule moteur permet aux utilisateurs du RRF de manipuler et fixer la tablette RRF en mobilité au sein d'un véhicule.	3,28 €
Fourniture d'un support véhicule moteur terminal RRF	Le support véhicule moteur permet aux utilisateurs du RRF de manipuler et fixer le terminal RRF en mobilité au sein d'un véhicule.	0,32 €
Fourniture d'un support guidon d'engin à moteur et sans moteur terminal RRF	Le support s'intègre aux guidons d'engin à moteur et sans moteur (type vélo, moto, etc.) par le biais de fixations mobiles, permettant à l'utilisateur de le déplacer facilement au besoin. Il permet aux utilisateurs du RRF de visualiser leur terminal RRF lorsqu'ils conduisent leur engin.	1,18 €
Fourniture d'un support maintien bras pour tablette RRF	Un support maintien bras permet à l'utilisateur du RRF de manipuler la tablette RRF à une main sur le terrain.	0,99 €
Fourniture d'une housse pour terminal RRF	Housse de protection pour le terminal RRF	0,28 €
Fourniture d'une housse pour tablette RRF	Housse de protection pour la tablette RRF	0,51 €

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Fourniture d'une coque de protection pour terminal RRF	Coque de protection pour le terminal RRF	0,44 €
Fourniture d'une coque de protection pour tablette RRF	Coque de protection pour la tablette RRF	0,35 €
Fourniture d'un clavier Bluetooth	Le clavier Bluetooth est utilisé en complément de la tablette et ou du terminal RRF et permet la rédaction de documents (comme des comptes-rendus) afin de mettre à profit les temps de déplacements des utilisateurs du RRF.	1,99 €
Fourniture d'une station de stockage et de rechargement fixe	Les utilisateurs du RRF peuvent dispose d'une station de stockage et de rechargement fixe afin que les terminaux et tablettes RRF puissent être chargés à tout moment.	30,38 €
Fourniture d'une station de stockage et de rechargement mobile	Les utilisateurs du RRF peuvent dispose d'une station de stockage et de rechargement mobile afin que les terminaux et tablettes RRF puissent être chargés à tout moment.	16,72 €
Fourniture d'un casque monaural Bluetooth	Utilisé principalement dans les salles de commandement ou les centres de supervision, le casque monaural Bluetooth permet aux opérateurs de pouvoir entendre les communications radio sans être isolé des informations issues de la salle de commandement.	1,02 €
Fourniture d'un casque binaural filaire	Utilisé principalement dans les salles de commandement ou les centres de supervision, le casque binaural filaire permet aux opérateurs d'entendre les communications radio en étant isolé de l'environnement de la salle de commandement.	0,63 €
Fourniture d'un casque binaural Bluetooth	Utilisé principalement dans les salles de commandement ou les centres de supervision, le casque binaural Bluetooth permet aux opérateurs d'entendre les communications radio en étant isolé de l'environnement de la salle de commandement.	1,08 €
Fourniture d'une micro-poire double accroche TPL – TPH 900 pour équipements PELTOR	La poire permet aux utilisateurs de communiquer sans avoir besoin de sortir leur terminal. La micro-poire double accroche peut être connectée sur un smartphone (terminal RRF, terminal NEO...) ainsi qu'à une radio PMR TPH 900 simultanément. Elle intègre une fonctionnalité « passerelle » permettant de relayer les communications du smartphone vers la radio PMR TPH 900 et inversement. Elle est compatible avec les équipements de tête de la marque PELTOR, via ses connecteurs jack 3.5 mm, Nexus, Fisher et Lemo. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	10,42 €
Fourniture d'une micro-poire MDR double accroche TPL - TPH 900 pour équipements MSA	La poire permet aux utilisateurs de communiquer sans avoir besoin de sortir leur terminal. La micro-poire double accroche peut être connectée sur un smartphone (terminal RRF, terminal NEO...) ainsi qu'à une radio PMR TPH 900 simultanément. Elle intègre une fonctionnalité « passerelle » permettant de relayer les communications du smartphone vers la radio PMR TPH 900 et inversement. Elle est compatible avec les équipements de tête de la marque MSA, via sa deuxième liaison bluetooth et ses connecteurs jack 3.5 mm, Nexus, Fisher et Lemo. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	10,42 €
Fourniture d'une micro-poire MDR double accroche TPL - TPH 900 équipements TPL	La poire permet aux utilisateurs de communiquer sans avoir besoin de sortir leur terminal. La micro-poire double accroche peut être connectée sur un smartphone (terminal RRF, terminal NEO...) ainsi qu'à une radio PMR TPH 900 simultanément. Elle intègre une fonctionnalité « passerelle » permettant de relayer les communications du smartphone vers la radio PMR TPH 900 et inversement. Elle est compatible avec les équipements de tête de la marque TPL, via ses connecteurs jack 3.5 mm, Nexus et Fisher. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques	10,42 €

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

	potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	
Fourniture d'une micro-poire MDR double accroche TPL - TPH 700 pour équipements PELTOR	La poire permet aux utilisateurs de communiquer sans avoir besoin de sortir leur terminal. La micro-poire double accroche peut être connectée sur un smartphone (terminal RRF, terminal NEO...) ainsi qu'à une radio PMR TPH 700 simultanément. Elle intègre une fonctionnalité « passerelle » permettant de relayer les communications du smartphone vers la radio PMR TPH 700 et inversement. Elle est compatible avec les équipements de tête de la marque PELTOR, via ses connecteurs jack 3.5 mm, Nexus et Fisher. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	10,42 €
Fourniture d'une micro-poire MDR double accroche TPL - TPH 700 pour équipements MSA	La poire permet aux utilisateurs de communiquer sans avoir besoin de sortir leur terminal. La micro-poire double accroche peut être connectée sur un smartphone (terminal RRF, terminal NEO...) ainsi qu'à une radio PMR TPH 700 simultanément. Elle intègre une fonctionnalité « passerelle » permettant de relayer les communications du smartphone vers la radio PMR TPH 700 et inversement. Elle est compatible avec les équipements de tête de la marque MSA, via ses connecteurs jack 3.5 mm, Nexus et Fisher. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	10,42 €
Fourniture d'une micro-poire MDR double accroche TPL - TPH 700 équipements TPL	La poire permet aux utilisateurs de communiquer sans avoir besoin de sortir leur terminal. La micro-poire double accroche peut être connectée sur un un smartphone (terminal RRF, terminal NEO...) ainsi qu'à une radio PMR TPH 700 simultanément. Elle intègre une fonctionnalité « passerelle » permettant de relayer les communications du smartphone vers la radio PMR TPH 700 et inversement. Elle est compatible avec les équipements de tête de la marque TPL, via ses connecteurs jack 3.5 mm, Nexus et Fisher. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	10,42 €
Fourniture d'une micro-poire bluetooth et filaire MDR simple accroche pour équipements PELTOR	La poire permet aux utilisateurs de communiquer sans avoir besoin de sortir leur terminal. La micro-poire simple accroche peut être connectée sur un smartphone (terminal RRF, terminal NEO...) en filaire ou en bluetooth. Elle est compatible avec les équipements de tête de la marque PELTOR. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	9,56 €
Fourniture d'une micro-poire bluetooth et filaire MDR simple accroche pour équipements MSA	La poire permet aux utilisateurs de communiquer sans avoir besoin de sortir leur terminal. La micro-poire simple accroche peut être connectée sur un smartphone (terminal RRF, terminal NEO...) en filaire ou en bluetooth. Elle est compatible avec les équipements de tête de la marque MSA. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	9,56 €
Fourniture d'une micro-poire bluetooth et filaire MDR simple accroche pour équipements TPL	La poire permet aux utilisateurs de communiquer sans avoir besoin de sortir leur terminal. La micro-poire simple accroche peut être connectée sur un smartphone (terminal RRF, terminal NEO...) en filaire ou en bluetooth. Elle est compatible avec les équipements de tête de la marque TPL. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	9,56 €
Fourniture d'un Casque Jabra Engage 75 Mono sans fil	Le Jabra Engage 75 Mono est un micro-casque monaural sans fil d'une portée de 150 mètres et d'une autonomie de 13 heures. Il peut se connecter simultanément à 5 appareils (2 USB, 2 Bluetooth, 1 fixe) et dispose d'un microphone à réduction de bruit. Avec sa recharge rapide (de 0% à 40 % de charge en 30 minutes) et sa	8,70 €

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

	perche ajustable à 270°, il assure confort et clarté dans les environnements de travail exigeants. Sa protection audio Safetone™ 2.0 garantit une écoute sécurisée et confortable.	
Fourniture d'un casque Jabra Engage 75 Stéréo	Le Jabra Engage 75 Stereo Bluetooth est un micro-casque binaural sans fil de 90 grammes et d'une autonomie de 13 heures. Il peut se connecter simultanément à 5 appareils (2 USB, 2 Bluetooth, 1 fixe) et dispose d'un microphone à réduction de bruit. Avec sa recharge rapide (de 0% à 40 % de charge en 30 minutes) et sa perche ajustable à 270°, il assure confort et clarté dans les environnements de travail exigeants. Sa protection audio Safetone™ 2.0 garantit une écoute sécurisée et confortable.	9,16 €
Fourniture d'un casque Jabra Engage 50 II Link Mono filaire	Le Jabra Engage 50 II Mono est un micro-casque monaural filaire de 45 grammes garantissant la clarté des communications grâce à son microphone à réduction de bruit (-26 dBFS/Pa). Le casque est doté de ports USB-A ou USB-C et est compatible avec Microsoft Teams, Zoom, et Google Meet. Son serre-tête supra-auriculaire et sa protection audio Safetone™ 2.0 assurent un confort d'écoute prolongé.	5,16 €
Fourniture d'un casque Jabra Engage 50 II Link Stéréo filaire	Le Jabra Engage 50 II Stereo est un micro-casque binaural filaire stéréo de 65 grammes garantissant la clarté des communications grâce à son microphone à réduction de bruit (-26 dBFS/Pa) et ses haut-parleurs de 20 mm. Le casque est doté de ports USB-A ou USB-C et est compatible avec Microsoft Teams, Zoom, et Google Meet. Son serre-tête supra-auriculaire et sa protection audio Safetone™ 2.0 assurent un confort d'écoute prolongé.	5,57 €
Fourniture d'un casque Jabra Perform 45 Mono	Le Jabra Perform 45 Mono Bluetooth est un casque monaural sans fil de 18 grammes, d'une portée de 100 mètres et d'une autonomie de 8 heures d'appels voix et de 20 heures de communications Push-to-Talk. Il peut se connecter simultanément à 8 appareils. Son microphone avec réduction de bruit et son haut-parleur de 10 mm garantissent une qualité sonore cristalline. Il offre un confort optimal grâce à son design mono derrière l'oreille et son embout en silicone. Rechargeable via son port USB-C, il est également compatible avec Microsoft Teams.	2,66 €
Fourniture d'un casque Jabra Elite 8 Active	Les écouteurs Jabra Elite 8 Active sont des écouteurs sans fil de haute performance, résistant à la poussière et l'eau (indice de protection IP68) et garantissant une écoute claire en environnement bruyant à l'aide de sa fonctionnalité de réduction de bruit hybride active (ANC). Ils sont dotés d'une autonomie de 56 heures (écouteurs + étui de recharge), et d'une charge rapide de 5 minutes pour 1 heure d'écoute.	6,91 €
Fourniture d'un chargeur 6 voies pour micro-poire MDR	Le chargeur 6 voies est conçu pour recharger jusqu'à 6 micro-poires de la gamme MDR en simultanée. Il peut être alimenté par une prise électrique de 15 watts maximum et dispose d'un boîtier robuste de 557x160x150 millimètres pesant 1,15 kilogrammes. Il fonctionne à des températures allant de 0 à +45 degrés Celsius, et intègre une connexion USB-C et une LED de statut. Le chargeur, livré avec un bloc d'alimentation et ses accessoires, assure une installation rapide et une utilisation fiable.	5,99 €
Fourniture d'un chargeur de bureau pour micro-poire MDR version sans fils	Le chargeur de bureau est conçu pour recharger les micro-poires de la gamme MDR. Il peut être alimenté par une prise électrique de 5 watts maximum et dispose d'un boîtier robuste de 130x115x150 millimètres pesant 0,225 kilogrammes. Il fonctionne à des températures allant de 0 à +45 degrés Celsius, et intègre une connexion USB-C et une LED de statut.	1,92 €
Fourniture d'un chargeur de véhicule pour micro-poire MDR version sans fils	Le chargeur de véhicule est conçu pour recharger les micro-poires de la gamme MDR.	2,40 €
Fourniture d'une batterie de secours Samsung	La batterie de secours Samsung est un boîtier compact de 6,5x62,6 x73,0 mm millimètres et un poids de 72 grammes. Elle garantit une tension nominale de 3,85 Volts.	2,04 €
Carte à puce Micro SD	La carte à puce microSD est une carte mémoire qui intègre une puce électronique sécurisée permettant le stockage de données sensibles.	2,87 €

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2025

Durée et renouvellement

Les accessoires RRF sont disponibles uniquement avec engagement de trente-six (36) mois. Au-delà de la période de 36 mois, l'accessoire n'est plus facturé sous réserve que l'accessoire ne soit pas obsolète.

Résiliation

La communauté utilisatrice peut mettre fin à l'option accessoire en contactant l'ACMOSS. Entre la demande de résiliation et sa prise d'effet, la communauté utilisatrice reste redevable des montants mensuels forfaitaires dus au titre du contrat.

Lorsque la communauté utilisatrice, engagée trente-six (36) mois résilie son contrat d'abonnement aux accessoires avant la fin du 36ème mois, les montants mensuels forfaitaires restant dus jusqu'au moment de la demande de résiliation ainsi que 100% des montants mensuels forfaitaires restant dus jusqu'au 36ème mois inclus deviennent immédiatement exigibles.